ENTRETIEN
D'UN
FRANCOIS
AVEC UN
HOLLANDOIS.

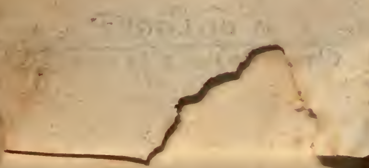
Sur les affaires présentes.



A CÓLOGNE,
Chez [...]ues le Jeune, Mar-
[...]ibraire, 1683.









ENTRETIEN D'UN FRANCOIS Avec un HOLLANDOIS.

Sur les affaires préſentes.

Le François.



R. J'ay beaucoup de joye d'avoir l'honneur de vous voir. Je vous prie d'eſtre perſuadé, que je ſuis voſtre ſerviteur.

Le Hollandois.

Mr. Je vous ſuis bien obligé; Mais me parlez vous comme François, ou comme un particulier que jay veu autrefois à Paris.

Le Franc. Pourquoy donc cette diſtinction. Je ſuis ce particulier que vous avez veu autrefois à Paris, mais je ne ne laiſſe pas d'eſtre François.

Le Holl. Si cela eſt Mr. je ne vous ſuis plus obligé ; car enfin je veux bien que vous ſachiez, que je ſuis bien ce meſme Hollandois que vous avez veu auſſi à Paris, mais que je ſuis un peu plus deniaiſé, que je n'étois alors, ſi bien qu'il n'eſt plus ſi facile de m'en faire accroire.

Le Fran. Sy vous ne m'expliquez cette énigme, difficilement vous entendrai-je de long temps.

Le Holl. Je le veux bien. Apprenez donc que je veux dire que tout de meſme que les Jeſuites ne vallent rien en corps, & qu'il ne laiſſe pas cependãt de s'en pouvoir trouver quelqu'un parmy-eux qui ſoit honneſte homme ; de meſme tout ce que vous dites vous autres comme François doit eſtre ſuſpect, quoy qu'il s'en puiſſe rencontrer par[illegible]us qui ayent de la ſinceri[illegible] *Le*

Le Franc. En verité la diſtinction eſt aſſez plaiſante, & je n'en avois jamais ouy parler.

Le Holl. C'eſt pourtant là le ſentiment de bien du monde, & je ne crois pas qu'il me ſoit ſi particulier que cela vous doive ſurprendre.

Le Fran. Mais encore ſurquoy aſſeiez vous ce jugement.

Le Holl. Sur tout ce que j'ay veu arriver depuis que je ſuis en âge de connoiſſance.

Le Fran. Mais ce n'eſt pas aſſez de s'expliquer en termes generaux. Il faut, s'il vous plaiſt, me dire quelque choſe de plus particulier. Car je ſuis trop bon François, pour croire tout ce que vous me direz de deſavantageux de noſtre Nation, ſi vous ne cherchez à me convaincre par autre choſe que des parolles.

Le Holl. Quoy vous voulez encore deffendre une ſi méchante cauſe que la voſtre. En verité c'eſt pouſſer a hardieſſe un peu trop loin, je dirois

mesme l'effronterie, si ce n'est que je suis sur mon palié, & que je sçais à quoy le droit d'hospitalité m'engage.

Le Fran. Vous en parlez cependant comme un homme qui n'a pas de grands égards pour moy. Pardonnez moy, je vous prie, si je vous parle de la sorte. Mais je suis si decontenancé de la maniere, avec laquelle vous m'abordez, que j'auray peine à m'en remettre. Cependant entrons en lice, je vous prie, & voyons qui aura raison de nous deux.

Le Holl. Je ne fuis pas le combat non plus que vous; mais avec cette difference, que je suis seur que vous serez bientost vaincu.

Le Fran. J'ay bien peur que vous ne chantiez le triomphe avant la victoire.

Le Holl. Non non je ne chanteray point le triomphe avant la victoire. Mais dites moy, je vous prie, par où voulez vous que nous commençions; car je trouveray vôtre def-

deffaut de quelque côté que je vous attaque. Voulez vous que nous prenions pour champ de bataille ce qui se passe aujoud'huy, ou que nous remontions plus loin? Car, comme je vous ay déja dit, je n'ay remarqué que de l'infidelité dans toute vostre conduite, depuis que je suis en age de connoissance.

Le Fran. Mais quel âge avez vous donc.

Le Holl. J'ay bientost quarante ans.

Le Fran. Et depuis quel temps vous souvenez vous.

Le Holl. Depuis vingt-trois ou vingt quatre ans, c'est à dire environ depuis le traitté des Pirenées.

Le Franc. Eh bien voulez vous que nous commencions par la? Qu'avez vous à me dire contre ce traitté, & s'il y eut de la méchante foy, ne fut elle pas toute entiere du costé des Espagnols.

Le Holl. Non, je vois que depuis ce temps-là les Espagnols ont fait

tout ce qu'ils ont peu pour entretenir la Paix, & que vous avez fait au contraire tout vostre possible pour la rompre.

Le Fran. Je parle du traitté mesme, & non pas de ce qui est survenu depuis, dont nous parlerons ensuitte. Quoy pouvez vous dire que ce qu'ils firent à l'égard des interests du Prince de Condé ne fut pas de mauvaise foy. Ils nous obligerent non seulement de faire grace à un sujet rebelle, qui avoit mis la France si bas qu'on ne croioit jamais qu'elle s'en dût relever, mais encore à le remettre dans toutes ses charges, & dans tous ses gouvernemens ? Se pouvoit il rien voir de plus outrageux, & de plus sensible.

Le Holl. cela ne conclut rien contre la mauvaise foy de l'Espagne, au contraire je vois par là quelle est pleine de bonne foy & de reconnoissance. Le Prince de Condé luy avoit rendu de grands services, elle luy avoit

avoit promis ſa protection ; pouvoi elle manquer à ſa parolle, quand i' s'agiſſoit de luy en donner des marques. Comme elle vit la repugnance que vous aviez à luy pardonner, & que cela pouvoit eſtre un obſtacle à la paix, elle n'inſiſta pas d'avantage ſur cet article, mais fit ſemer le bruit, que pour le dedommager de ſes pertes, elle luy alloit donner quelques places de Flandres en Souveraineté, croyant bien que vous ne manqueriez pas de vous y oppoſer. En effet comme ce Prince vous avoit fait trembler, n'eſtant encore que vôtre ſujet, vous euſtes peur qu'il ne fit bien autre choſe s'il devenoit jamais Souverain, ce qui vous obligea de le remettre dans toutes ſes charges, & dans tous ſes Gouvernemens.

Le Fran. Et vous dites que cela n'eſt pas de méchante foy ? quoy dans un temps où l'on parle de paix, on minute déja la guerre. En verité c'eſt eſtre bien attaché à ſon ſenti-

ment que de vouloir ſoutenir le contraire, & je ne penſe pas, quelque que ſoit voſtre Rethorique, que vous m'en puiſſiez perſuader.

Le Holl. Ma Rethorique n'eſt pas grande. Mais pour peu que vous ſoyez d'humeur à vous rendre à la raiſon, il ne m'en faudra pas beaucoup pour vous deſabuſer? Car ne m'avouërez vous pas, que tant que l'on eſt en guerre, il eſt permis de nuire à ſon ennemi.

Le Fran. Il eſt vray. Mais l'on n'eſt plus ennemi, dés que l'on traitte de la paix.

Le Holl. C'eſt enquoy vous vous abuſez. Car il faut que la paix ſoit faite, pour dire ce que vous dites, & juſques là il eſt permis à chacun de chercher ſes avantages. Or le traitté des Pirenées n'eſtant pas encore conclu, il eſtoit loiſible aux Eſpagnols de faire tout ce que bon leur ſembloit, & voſtre aveuglement eſt ſi grand, que vous les blâmés d'une choſe,

chose, dont selon mon avis, & selon l'avis de beaucoup d'autres, ils doivent estre grandement estimez. Mais quant à vous, comment vous excuserez vous d'avoir entretenu intelligence avec le Portugal, au prejudice d'un Article si formel de ce traitté, par lequel vous vous obligiez de ne luy donner aucun secours directement, ny indirectement.

Le Fran. Il est vray, nous nous obligions de ne le pas assister; mais ç'auroit esté manquer à la politique, que de souffrir que l'Espagne s'emparat d'un si beau Royaume? à quoy nous auroient servi sans cela tant d'efforts que nous faisions depuis si long temps, & n'aurois-ce pas esté faire perdre le fruit d'une des plus grandes actions du Cardinal de Richelieu, qui avoit esté cause par ses intrigues, que le Duc de Bragance avoit recouvré la Courõne qui luy appartenoit. C'estoit donc une action de justice de ne pas abandonner le foible, contre le fort

 qui

qui le vouloit opprimer. Ainſy je ne vois pas, ſaûf voſtre correction, que vous nous en puiſſiez faire un crime.

Le Holl. Sy vous aviez tant de generoſité, que de vouloir prendre le party des malheureux contre les Tyrans, vons en aviez un beau ſujet, ſans l'aller chercher ſi loin, & à quoy meſme vous eſtiez obligé par les liens du ſang. Le Roy d'Angleterre vôtre Couſin germain eſtoit depouillé de ſes Etats. Il vous eut eſté bien plus glorieux en le retabliſſant, de venger ſur des peuples rebelles, & barbares le parricide du feu Roy, que de vous oppoſer aux deſſeins du Roy d'Eſpagne voſtre Beau-pere, en faveur du Duc de Bragance qui ne vous eſtoit rien.

Le Franc. Ouy, mais la Politique vouloit que l'on abbaiſſat l'Eſpagne, & que l'on ſe conſervat bien avec Cromwel de qui nous avions affaire.

Le Holland. C'eſt à dire, que ce fut là la raiſon pour laquelle le Cardinal

dinal Mazarin ne voulut point recon-
noiſtre pour Ambaſſadeur celuy que
leRoy d'Anglettere luy envoioit de ſa
part. Ce fut auſſi ſans doute pour cela
que ceMiniſtre ne le voulut point voir
luy meſme, apres qu'il ſe fut rendu ou
ſe faiſoient les conferences de la paix,
& meſme qu'il le fit attendre trois
heures entieres dans ſon Antichambre
pour en faire mieux ſa cour à
Cromwel. Mais ſi vous pretendez ne
m'alleguer pour toute raiſon que
voſtre Politique, comme vous faites
déja, je crois que je fairay auſſi bien
de rompre cette converſation, que
de la continüer d'avantage, puiſque
vous ne manquerez pas de me l'alleguer
encore ſur toutes les autres choſes
que j'ay à vous dire. Cependant
pour vous ôter tout d'un coup hors
de garde, examinons, je vous prie,
ce que c'eſt que la Politique, j'entens
la Politique permiſe, & non pas la
Politique telle que vous la pratiquez
aujourdhuy, c'eſt à dire la Politique
de Ma[illegible]

 La

La Politique n'est autre chose que de sçavoir prendre nos mesures pour nuire à nostre ennemi, aussi bien que pour empécher que nostre ennemi ne nous nuise, de prevoir les choses futures, pour y apporter du remede en temps & lieu, de faire des alliances, non pas pour envahir le bien d'autruy, mais pour empecher que les autres n'envahissent le nostre. Car il faut se desabuser que la Politique Crêtienne permette de rompre la paix à la premiere occasion, ou pour mieux dire aux premiers accez qu'excite nôtre convoitise. Or vous n'estiez point dans tous ces cas là dans le secours que vous avez donné au Portugal, le Roy d'Espagne n'estoit point vôtre ennemi, & loin qu'il vous fit la guerre, il venoit de vous donner sa Fille, pour sceau de son amitié, & de la Paix. Il ne songeoit point à envahir vostre bien, il estoit sans ambition, & sans desirs, & chacun sait asséz qu'il ne demandoit que le

repos.

repos. Mais peuteſtre, me direz vous, je ſuis dans l'autre cas, que vous mavez ſpécifié vous meſme. Il falloit pour prevoir ce qui pouvoit ariver à l'advenir, empécher qu'il n'accrut ſa puiſſance du Royaume dePortugal, qui eſtant joint à tant d'autres Royaumes, l'auroit rendu beaucoup plus redoutable, qu'il n'eſtoit. Cette Politique, je l'avoüe, eſtoit bonne pendant la guerre, mais puiſque vous aviez fait la paix, aux conditions, comme j'ay dit cy-devant, d'abandonner le Portugal, ce n'eſtoit plus Politique de faire le contraire de ce que vous aviez promis, mais un manque de foy que vous, ny perſonne ne ſauriez couvrir. Mais ſans tirer à conſequence, c'eſt à dire ſans approuver vos excuſes, je veux bien vous paſſer celle là, d'autant plus que le meſme ſujet me fournit de quoy vous convaincre ſi puiſſament, que je ne crois pas que vous ayez à repondre à ce que j'ay à vous dire ? n'eſt il pas

vray que lors qu'il s'agit de choiſir un lieu pour faire les conferences de la paix, on le choiſit autant qu'on put entre les deux Royaumes, afin qu'une Couronne ne put pas dire que l'autre l'eſtoit venüe rechercher, ou pour mieux dire, afin de conſerver l'égalité qui eſtoit entr'elles depuis longtemps, & que l'Eſpagne avoit taché de maintenir en tant de rencontres? n'eſt il pas vray auſſi que l'on fit deux portes, l'une du coſté de France, l'autre du coſté d'Eſpagne, par où les deux Miniſtres de ces Couronnes entroient, afin non ſeulement, qu'il n'y eut point de demélé à qui entreroit, ou à qui ſortiroit le premier, mais afin auſſi qu'il ny eut point de Place d'honneur, ce qu'on n'auroit pu empecher, s'il ny avoit eu qu'une porte. Cependant au préjudice d'une choſe à quoy l'on avoit penſé ſi meurement & qui eſtoit, s'il faut ainſi dire, la baſe du traité, n'avez vous pas quatre ou
cinq

cinq ans aprés, pris ſujet de là de vouloir faire la guerre, & ne l'euſſiez vous pas faite effectivement ſy le Roy d'Eſpagne n'eut fait une Demarche que je n'oſe dire, tant elle luy à eſté honteuſe à luy, à ſes deſcendans. Je veux parler de cette déclaration remplie de foibleſſe, qu'il n'entendoit point que ſes Ambaſſrs. ſe trouvaſſent doreſenavant, ou ſe trouveroient les voſtres. Quoy qu'il en ſoit, cela ne fait il pas preuve de voſtre mauvaiſe foy, puis qu'apres avoir étably la paix ſur un pied, vous ne vous ſouvenez plus peu de temps apres de ce que vous avez fait; Tellement que vous obligez un viellard à vous faire une declaration honteuſe.

Le Franc. Nous n'avons fait par là que r'entrer dans nos droits. Car ſi vous vous en ſouvenez bien, jamais l'Eſpagne ne s'eſtoit aviſée de nous diſputer le pas, & il n'y eut que Philipes ſecond, qui s'en aviſa le premier, pretendant, que comme les Ambaſſadeurs

ſadeurs de Charles-quint ſon Pere avoient précedé les noſtres ; les ſiens devoient joüir du meſme droit. Mais on luy fit connoiſtre qu'il n'y avoit rien de plus injuſte que ſa pretention, parceque ſi nous avions cedé à ſon Pere, c'eſtoit à cauſe qu'il eſtoit Empereur, mais que pour luy qui n'eſtoit que Roy d'Eſpagne, il falloit qu'il rabattit un peu de ſa gloire.

Le Holl. Je ſçai tout ce que vous dites ; je ſçai meſme, que la choſe eſtant remiſe à l'arbitrage du Pape, le Pape prononça en voſtre faveur. Mais l'Eſpagne n'a jamais voulu obéir à cette ſentence Vous ſavez auſſy bien que moy, ce qui s'eſt paſſé depuis la deſſus. C'eſt pourquoy, ſans vous parler de tant de choſes ſuperfluës, je me renfermeray ſeulement dans mon ſujet, qui eſt que vous avez ſouffert dans le traitté, dont nous parlons, une eſpéce d'égalité entre l'Eſpagne, & vous ? pourquoy donc, lors que le Baron de Watte-

Watteville eut demelé la dessus avec Mr. d'Estrades, ces deux Messieurs là estant tous deux Ambassadeurs à Londres, vous gendarmates vous si fort.

Le Franc. La foiblesse, où nous avions esté jusques là avoit esté cause que nous n'avions jamais pretendu emporter cet article de haute lutte; mais nous sentant forts alors, & l'Espagne au contraire foible, & sans deffense; quelle apparence y avoit il de manquer une occasion si favorable, pour r'entrer dans nostre bien.

Le Holland. Bon, nous y voila justement, & quoy que vous dussiez estre sur vos gardes, vous n'avez pu dementir vostre caractere? quoy donc ce vous est une raison légitime d'envahir le bien d'autruy, quand vous voiez qu'on ne le sauroit deffendre? à quoy sert que vous fassiez tant de traittés si vous n'attendez qu'une occasion favorable de les violer. Vraiment, je trouve qu'on à grande raison de dire qu'il ne faut plus faire

main-

maintenant de paix avec vous, puiſque vous les ſcavez ſi mal obſerver. Mais je n'approuve pas qu'on die, qu'il faille vous engager par une treve. Car qui manque à ſa parole en une choſe, y peut bien manquer en un autre. Je ſçai bien ce qui fait dire tout cela. C'eſt, qu'on vous compare aux Turcs, avec qui l'on eſt obligé de ne faire que des treves, acauſe qu'il ny a point pareillement de ſeureté avec eux a faire la paix. Mais l'on ne prend pas garde que vous eſtes pire que des Turcs, puiſque vous violés tous les jours les édits que vous avez accordés à vos ſujets.

Le Franc. Je vous laiſſe un peu décharger voſtre bile, parce qu'il ſeroit dangereux de s'y oppoſer du premier coup. Mais avez vous tout dit, & vous peut on repondre? C'eſt une étrange choſe que la paſſion. Vous ne voiez pas que vous confondez la juſtice, avec l'injuſtice, & qu'au lieu

de rendre voſtre cauſe bonne, com me vous pretendez, vous la rendez mauvaiſe. Car dites moy, je vous prie, y-a-t'il rien de plus injuſte, que ce que vous venez d'alleguer à l'égard des gens de la Religion, ſur le chapitre deſquels je vois bien que vous voulez venir? n'ont-ils pas extorqué de force les Edits dont vous parlés, & puiſque la force leur a fait donner ce qui ne leur eſtoit pas du, n'eſt-il pas juſte que la force le leur oſte.

Le Holland. Si cela eſt ainſi, il ny a jamais de Traitté a faire avec un Conquerant, tout de meſme qu'un Conquerant n'a jamais de ſeureté dans ſes conqueſtes. Car comme il ne s'y eſt établi que par la force, ne doit il pas toûjours croire qu'on ſonge à les luy oſter. Mais laiſſant a part cette reflection, dites moy, ſcavez vous voſtre Hiſtoire?

Le Franc. Un peu, du moins à ce que je crois.

Le Holland. Et moy je vous dis que vous ne la savez point du tout. Car si vous la saviez, vous conviendriez avec Mezeray, & avec tous les bons Historiens, que jamais les gens de la Religion n'ont pris les Armes, que quand ils se sont veus tout prests à estre opprimés. Vous sçauriez la repugnance qu'y avoit l'Admiral de Chastillon, qui estoit l'ame du party si j'ose parler de la sorte, & que ce fut cette mesme repugnance qui fut cause de son malheur. Car il estoit adverti d'assez d'endroits qu'on en vouloit à sa vie, & à celle des personnes de la Religion pour se precautionner, mais il ne pouvoit se resoudre à troubler l'Etat tout de nouveau. Vous sçauriez enfin que Henry Quatre qui leur accorda l'Edit de Nantes, qui estoit l'Edit soubs la foy duquel ils ont vescu jusques icy, le leur accorda de son bon gré, & que s'il fut quelque temps à se déterminer, ce ne fut qu'à cause de la crainte qu'il

avoit de ceux de l'autre Religion, qui faisoient tous les jours des entreprises contraires à leur devoir.

Le Franc. Mais, quoy que vous en puissiez dire, est il permis pour quelque raison que ce soit de prendre les Armes contre son Prince.

Le Holland. Pour nous autres gens de la Religion, nous croyons que non; car quoy que nous ne soyons aujourd'huy ce que nous sommes, que pour avoir secoué le joug Espagnol, nèanmoins il est a considerer, qu'à l'interest de nostre conscience, dont il s'agissoit en cette rencontre là, motif puissant pour porter les hommes aux plus grandes extremités, il s'en joignoit un autre ou la prise des Armes est légitime, sçavoir la deffense de nostre vie, que nous ne finissions tous les jours que par la main des Boureaux, sans pouvoir trouver aucune grace auprés du Prince.

Le Franc. C'est à dire qu'on ne manque jamais de prétexte, quand on veut mal faire.

Le Holland. Vraiment, vous avez bonne grace de nous vouloir reprendre, vous qui dans voſtre Religion n'attendez pas qu'on attente à voſtre vie, pour prendre non ſeulement les Armes contre voſtre Souverain, mais pour vous en deffaire encore par la main de vos Moines. Vous, disje, dont le chef, Succeſſeur de Jeſus Chriſt en terre à ce que vous pretendez, approuve non ſeulement voſtre rebellion, mais envoye encore une Epée benite au chef des ſéditieux, pour authoriſer davantage une choſe ſi contraire aux loix divines & humaines. Ouy, contraires aux loix divines, & humaines, & je vous le prouverois bien & par l'Ecriture Sainte, & par le ſentiment des plus grands hommes. Mais comme cela n'eſt point de noſtre ſujet, ne nous engageons point dans une diſpute ſi inutile, & repondez moy ſeulement à l'objection que je vous ay faite, pourquoy avez vous ſouffert

une

une eſpece d'égalité entre l'Eſpagne, & nous, & avez vous pris néanmoins ſujet de là de rompre la paix.

Le Franc. Je vous ay répondu à cet Article aſſez pertinemment, ſans qu'il ſoit beſoin de vous y répondre davantage.

Le Holland. Ouy, vous m'avez dit, qu'ayant trouvé l'occaſion favorable de rentrer dans un Droit que vous croyez vous appartenir, vous ne l'avez pas voulu laiſſer échaper ſans en tirer voſtre proffit. En verité, ſi nous ſouffrons que vous établiſſiez cette maxime, quelle ſeureté peut on jamais trouver avec vous. Car n'avez vous pas aujourd'huy des pretentions ſur tous les Etats de l'Europe, & puis qu'il vous eſt permis de rentrer ainſy dans voſtre bien, toutes fois & quantes que vous en trouvez l'occaſion, ne doit on pas préſumer, que ſi vous vous tenez en repos, ce n'eſt que quand vous apprehendez de n'eſtre pas le plus fort. En effet, n'eſtes

vous pas le Successeur de Charles Magne, & quand vous le pourez, ne doit on pas craindre que vous ne luy vouliez succeder aux Etats qu'il a possedés autrefois en Allemagne, & en Italie. N'estes vous pas encore Roy D'austrasie, & ne pretendrez vous pas par là exclurre non seulement le Duc de Lorraine de rentrer jamais dans ses Etats, mais réunir encore à ce Royaume-là tout ce qui en a esté demembré, & qui est possedé aujourd'huy par d'autres Princes. Pour moy depuis que vous avez fait renoncer le Roy d'Espagne à la qualité de Duc de Bourgogne, que vous avez donnée au Fils de Mr. le Dauphin, j'ay déja ouy dire que vous pretendiez que nous devions estre vos sujets. Ce n'est à la verité qu'un discours qui se fait parmy le peuple, mais ne sçavons nous pas comment vous en usez. Ne savons nous pas, disje, que pour ne pas laisser de méchante impression à vos sujets, vous les apprivoisez insen-

ſenſiblement aux nouvelles les plus extraordinaires, afin que quand vous les voulez convertir en veritez, ils n'ayent pas ce grand étonnement, qu'ont coutume d'apporter des nouveautés ſi ſurprenantes. Je vous diray encore ingenument ce que je penſe là deſſus. Je crois entre vous & moy, que vous n'avez donné le nom de Duc de Bourgogne au Fils de Mr. le Dauphin, que pour avoir pretexte un jour de nous tourmenter, nous, & les autres Etats qui ont eſté ſous la domination des Princes, qui ont porté autrefois ce nom là. Car ſi aujourd'huy ſoubs pretexte d'un certain droit de dependance, vous voulez que l'on vous cede tout ce qui vous put accommoder, ne doit on pas inferer de là, que plus vous deviendrez puiſſant, plus vous voudrez que tout fléchiſſe ſoubs vos volontés. Et certainement il y à beaucoup d'apparence, comme je viens déja de dire, que ça eſté en veuë de faire valoir un jour un

pareil Droit, que vous avez demandé avec tant d'opiniatreté, que le Roy d'Eſpagne vous cedat le Tiltre du Duc de Bourgogne, & que vous l'avez fait prendre au Fils de Mr. le Dauphin. Car ſans cela euſſiez vous voulu qu'il eut porté un nom ſi fatal à la France, en ayant tant d'autres à luy donner. Tout cela disje, ne s'eſt point fait ſans miſtere, & chacun en croira ce qu'il voudra, mais pour moy ſi je m'abuſe, du moins ne crois-je pas m'abuſer.

Le Franc. Vous n'eſtes pas le premier qui ſoit viſionnaire. Car enfin vous voulez bien que je traitte ce que vous dites, de pure viſion? Dites moy je vous prie, ſurquoy, voulez vous que nous vous contions entre le nombre de nos ſujets, vous qui eſtes non ſeulemenr reconnus Souverains de toutes les autres puiſſances, mais avec qui nous traittons nous meſmes comme nous avons coutume de faire avec les Teſtes couronnées. C'eſt une

une crainte servile que vous vous mettez dans la teste, qui vous fait tort, & qui détruit aujourd'huy ce que vous croyez faire déclattant. Car enfin vous passez aujourd'huy pour les Protecteurs de tous vos Voisins, & néanmoins on va attribuer ce que vous faites à la nécessité de le faire pour vos propres interests.

Le Holl. Nous ne nous picquons pas comme vous autres d'une vaine gloire. Si nous avions blocqué Luxembourg, & que nous eussions esté obligés de lever le Blocus, comme vous y avez esté obligez, nous avoüerions franchement pourquoy nous l'aurions fait, sans aller dire, que ce seroit à cause que nous aurions pitié des miseres de la Chrêtienté. Nous n'allons pas dire, dis je, que nous ne sommes prets aujourd'huy d'assister nos Voisins, que par la compassion que nous avons de l'Etat ou ils se trouvent, nous tombons d'accord au contraire, sans qu'il faille nous

donner la queſtion, que ce que nous en faiſons, n'eſt que parce que noſtre intereſt nous y oblige, & que méme ſi nous pouvions nous en diſpenſer, nous ſerions bien aiſes de le faire. Mais à propos, puis que l'occaſion veut que je vous parle du Blocus de Luxembourg, ſouffrez que je vous donne icy une petite mortification, en vous faiſant reſſouvenir de ce que voſtre Reyne dit, deux ou trois jours aprés que vos Troupes ſe furent retirées de devant Luxembourg, au Marquis de Fuentes Ambaſſadeur d'Eſpagne, & de ce que le Marquis de Fuentes luy répondit. Comme elle le vouloit railler ſur l'arrivée du Marquis de Grana en Flandres, qui en venant prendre poſſeſſion de ce Gouvernement là, avoit amené avec luy trois mille Italiens, elle luy demanda ſi le Marquis de Grana les avoit fait venir pour faire la guerre au Roy; mais il luy répondit, qu'il ne croioit pas que ces Italiens fiſſent plus
de

de mal au Roy, que les turcs en faisoient à l'Empereur. Vous m'allez dire sans doute que cette réponse n'estoit gueres de saison, le Marquis de Fuentes s'estant trouvé un méchant Prophete. Mais je vous répondray à cela, qu'outre qu'il ne pouvoit mieux faire comprendre à toute vôtre Cour, qu'il estoit prévenu que ce n'estoit pas à cause de Turcs qu'on avoit levé le Blocus de Luxembourg, c'est qu'il est constant qu'on ne parloit point encore de leur venuë en Hongrie, si bien qu'il n'y avoit que ceux qui les y faisoient venir, qui le pussent sçavoir.

Le Franc. Quoy, pouvez vous nous accuser encore d'avoir fait une chose si honteuse, & nostre moderation dans un temps si rempli de desolation pour toute l'Allemagne, ne nous justifie telle pas assez de tous ces mauvais bruits.

Le H. Tout beau, tout beau, je vous prie, nous n'en sommes pas encore

là. Vous en feriez quitte a trop bon marché, si j'en venois tout d'un coup au comble de vostre mauvaise foy. Outre qu'il faut vous faire voir pied à pied de quoy vous estez capable, vous ne conviendriez pas d'une chose comme cella-là. Il faut donc, que je pratique envers vous la mesme chose qui se pratique envers les criminels, c'est à dire, qu'avant que de vous convaincre de vostre derniere action, je fasse recherche de vostre vie. Pour suivre donc le fil de mon discours, ça dites moy en bonne foy, qui vous obligeoit a faire la guerre aux Espagnols en 1667.

Le Franc. Le desir d'avoir nostre bien, qu'on nous retient encore aujourd'huy injustement.

Le Holland. Comment vostre bien? n'est ce pas celuy des Espagnols, & n'est ce pas vous au contraire, qui vous en estez approprié une partie pendant cette campagne.

Le Franc. Comment pouvez vous

dire,

dire, ce que vous dites, vous qui avez esté témoin de la chose, & qui nous avez fait vous mesme nostre part. Car n'est ce pas vous qui vous opposates à la justice de nos Armes, & qui par vostre traitté de la Triple Alliance, nous obligeastes à faire la paix. Il est vray qu'il vous en a couté un peu cher, & que si vous estiez sages, vous ne vous méleriez plus ainsy de ce que vous n'avez que faire.

Le Holland. C'est encore une marque de la justice que vous rendez à chacun, car ce que nous en fimes, ne fut que pour conserver la paix dans l'Europe. Mais sans aller ainsy d'un sujet à un autre, revenons un peu à ce que vous appellés la campagne de Lisle. Car je voudrois bien que vous me voulussiez apprendre, qu'elles estoient vos prétentions. Ce n'est pas que je n'en sache déja quelque chose, mais comme tout ce que j'en ay appris, bien loin de me satisfaire, me persuade toûjours de plus en plus

de voſtre convoitiſe, je ſeray bien aiſe de ſçavoir par vous meſme, ſi c'eſt que je me ſuis abuſé, ou ſi veritablement c'eſt vous qui vous abuſez.

Le Franc. C'eſt vous certainement, & vous n'en ſauriez diſconvenir, quand je vous auray dit qu'il y à une loy dans pluſieurs Provinces de la Flandres, par laquelle les Filles d'un premier liƈt, j'entends quand il ny à point de maſles, excluent les enfans d'un ſecond liƈt.

Le Holl. Qu'inferez vous de là.

Le Franc. Que toutes ces Provinces nous appartenoient du chef de la Regne.

Le Holland. Ny aviez vous pas renoncé par le Traitté des Pirenées.

Le Franc. Ouy, mais cette renonciation eſtoit nulle'

Le Holland. Pourquoy.

Le Franc. Par trois raiſons inconteſtables. La premiere, que nos Rois ſont toûjours Mineurs, & ſe peuvent toû-

toûjours relever de ce qu'ils font de préjudiciable à leur Couronne. La seconde, parceque cette renonciation avoit esté forcée. La troisiéme, parce que nos Rois ne peuvent rien sans le consentement du Parlement, qui bien loin d'avoir voulu verifier le traitté, n'en a jamais rien voulu faire, accause du préjudice que nous y souffrions.

Le Holl. Est ce là tout?

Le Franc. Quóy, n'en est ce pas assez?

Le Holland. Vraiement, vous nous en voulez bien faire accroire avec vos raisons. Comment vostre Roy est toûjours mineur. Si cela est qu'elle seureté trouver avec luy pour faire aucun traitté? ne dira-t'il pas toûjours, je suis un pauvre enfant, vous m'avez surpris, vous m'avez trompé, n'est il pas juste que je rentre dans mes droits? ne nous dira-t'il pas aussi à nous autres vous avez esté sujets autrefois du Roy d'Espagne, vous

vous estes revoltés contre luy, vous tenez des places qui relevoient autrefois de François premier, qui estoit mineur aussi bien que moy. ça contons un peu ensemble, & que vous me paiyez ce que vous me devez depuis si long temps. Mais à quoy vous sert donc de faire declarer vos Rois majeurs à quatorze ans, puis qu'ils ont ainsi toûjours les mains liées? A quoy sert, que le Parlement les déclare luy mesme hors de toute minorité, si cette minorité doit durer toûjours. Mais supposons que vous ayez des regles, ausquelles les étrangers se doivent assujettir aussi bien que vous? est-ce dans un contract de mariage que cela se pratique? Si j'ay une fille a marier est-ce à vous à me donner la loy en l'espouzant? n'est-ce pas à moy à vous dire, je ne veux donner que cela en mariage à ma fille? pouvez vous m'obliger à luy donner plus que je ne veux. Vous pouvez bien me dire, je ne veux point de vostre fille à

ce prix là, je ne vous ſçaurois obliger de la prendre malgré vous, mais bien loin que vous me l'ayez dit, vous l'avez épouzée aux conditions que je vous ay propoſées, vous avez renoncé à toutes ſes pretentions, vous vous eſtes chargé de faire verifier noſtre traitté par voſtre Parlement. Cependant quoyque ce Parlement n'oſe branler devant vous, & que vousluy commandiez, s'il faut ainſi dire à baguette, vous nous voulez faire accroire que vous ne ſauriez rien faire ſans luy.

Ce que je viens de dire fait aſſés voir que vous n'eſtes point mineur, quand vous voulez, que l'on ne vous à point forcé d'épouzer la Reyne, & que ce que vous dites de voſte Parlement, n'eſt qu'une couverture à voſtre méchante foy. Mais il y a plus que tout cela, c'eſt que vous n'avez aucun droit à ces Provinces. Car dites moy, je vous prie, ſi vos Rois en parvenant à la Couronne, ont droit

d'y reünir leur domaine, ou pour parler plus juste, si leur domaine y est réüni de droit, pourquoy voulez vous que le Rois d'Espagne n'ayent pas le pouvoir de faire la mesme chose dans leurs états? Ouy, mais me direz vous, nous avons la loy Salique, & l'Espagne ne l'a pas, une fille herite de la Couronne d'Espagne, & une fille n'hérite point de la Couronne de France, la Reine à donc pu heriter des Païs-Bas, j'entends d'une partie, puisque la loy estoit en sa faveur. Mais moy je vous diray par la méme raison, la Reyne Marguerite sœur de Henry trois devoit donc heriter de la Duché de Bretagne qui tomboit en quenoüille, & qui n'estoit pas reünie à la Couronné par un droit plus certain, & mieux établi, que la Flandres éstoir réünie à la Couronne d'Espagne. La Reyne Marguerite avoit encore cela de plus favorable pour elle, qu'elle descendoit en ligne directe d'Anne de Bretagne, de qui

ve-

venoit la Duché & que Henry quatre n'en descendoit point, Au lieu que le Roy d'Espagne d'audjourdhuy, & vostre Reyne descendent tous deux d'un mesme Pere, du chef de qui procedent les Provinces en question. Or vous voulez que les filles n'heritent point, quand cela va contre vostre interest, & vous voulez qu'elles heritent, quand vostre interest s'y rencontre. Adjoûtons à cecy que Charles quint avoit si bien réüni tous les Païs-Bas, qu'il avoit eü mesme dessein de n'en faire qu'une Province, ou pour mieux dire qu'un Royaume, sujet aux mesmes loix, & aux mesmes coûtumes. Mais vous me respondrez sans doute qu'il ne l'a pas fait, & cela parce qu'il y reconnut trop de difficultés. Mais dites moy, je vous prie, toutes vos Provinces de France en sont elles moins incorporées à la Couronne, pour avoir differentes loix, & differentes coutumes. Ce qui fait la réunion d'un

estat

eſtat à un autre, c'eſt quand ils ſont poſſedés par un meſme Prince, & non pas quand il ont meſmes coutumes, & meſmes loix. Or les païs-bas ont eſté unis & incorporés il y a long-temps à la Couronne d'Eſpagne, & ſi l'on en a veu la deſunion en la perſonne d'Iſabelle Claire Eugenie, fille de Philipes ſecond, qui les apporta en mariage à l'Archiduc, Albert, on ſcait pourquoy cela ſe fit, & les hiſtoriens en rendent un fidel témoignage. Mais, me direz vous, pourquoy donc cette renonciation de la Reyne, ſi la Reyne n'avoit point de droit aux Païs-bas. A cela il n'eſt pas dificile de répondre. Le Roy d'Eſpagne, quand il ſtipula cette clauſe, ne ſongeoit nullement à la chicanne que vous avez faite depuis à ſon Succeſſeur, mais à celle que vous pouviez faire en cas qu'il vint à mourir ſans Enfans maſles; car il ne vouloit point que la Couronne d'Eſpagne paſſat à la Couronne de France,

&

& qu'un Royaume ſi conſiderable devint de ſimples Provinces du voſtre. Il vouloit aſſurer par là ſa ſucceſſion à ſa Cadette, & non pas la voir paſſer dans la main d'un Prince, qui méme en épouzant ſa fille aiſnée ſongeoit à devenir ſon ennemy. Car je me ſuis laiſſé dire par une perſonne de condition de voſtre païs, qu'un moment aprés que voſtre Roy eut ſigné la renonciation, dont je viens de parler, il ſigna une proteſtation contraire, ce qui juſtifie bien qu'il n'eſt pas toûjours mineur, comme vous le pretendez. En effet, s'il eut ſeu que ce moyen là ne luy eut pas manqué, il n'eut eu garde de recourir à celuy-cy qui me paroiſt honteux, non ſeulement, à l'égard d'un Prince, mais méme à l'égard d'une perſonne d'une condition bien moins relevée.

Le Franc. Vous cherchez d'embroüiller la choſe par des comparaiſons qui ne conviennent pas à noſtre

ſujet. Car quel rapport y a-t'il, entre le Royaume de France, & le Royaume d'Eſpagne, celuy-cy eſtant compoſé de pluſieurs pieces ſeparées çà & là, & par conſequent qui ne ſe peuvent réünir, celuy-la au contraire, de Provinces contigues l'une à l'autre, & qui ſe réüniſſent de droit, comme vous l'avez fort bien remarqué vous meſme.

Le Holl. La contiguité n'eſt pas ce qui fait la réunion. Car ſi cela eſtoit, toutes vos duchés & pairies, j'entens celles que poſſedent aujourd'huy vos Ducs & Pairs, compoſées la pluſpart de pieces & de morceaux, ne ſeroient pas une ſeule & meſme terre. Ce qui fait la reünion, c'eſt quand il y a quelque declaration formelle ſur cela. Or il ny en pouvoit avoir une plus formelle, que celle que fit Charles Quint, lors qu'il ſe deffit des Païs-bas en faveur de Philipes Second ſon fils, le faiſant declarer par les Etats Prince des Païs-bas

en

en general, & non pas Prince des dix sept Provinces, chacune en particulier. Au reste voiez jusques ou vous emporte vôtre passion. Vous voulez qu'une fille demembre les Etats du Roy son frere, & vous savez que chez vous, non seulement les filles de vos Ducs & Pairs, mais méme les Cadets ne partagent point dans leur Duchés. Mais finissons nôtre conversation à cet égard là, aprés que j'auray néanmoins prevenu les objections que vous me pouriez faire, sur ce que la renonciation que l'Espagne avoit exigée de vous, est toûjours nulle, comme ayant esté faite par force, & contre les Loix des successions ordinaires. A cela vous me permettrez encore de vous répondre, que vous vous abusez. Car sans aller chercher des exemples aillieurs, que chez vous, n'est il pas vray, que lors que le Prince de Condé, un des Ancestres de celuy d'aujourd'huy, épouza Eleonor de Roye, sa Cadette qui fut

ma-

mariée à un Gentilhomme de la maison de la Rochefoucault, dont descend' aujourd'huy le Comte de Roye, fut la principale heritiere de la maison, les parens n'ayant pas voulu que leur nom & l'éclat de leur maison se perdissent dans l'alliance du Prince de Condé, qui toute glorieuse qu'elle leur estoit, ne pouvoit les consoler de voir leur nom éteint & enseveli dans l'oubly. Or je vous laisse à penser, si cela est permis à la simple noblesse, qui doit estre sujette aux Loix du Royaume, combien à plus forte raison cela l'est-il aux monarques, qui sont au dessus des loix, ou du moins qui font les loix telles qu'ils les veulent, ou que la nécessité le requiert. Mais sans remonter si loin, pour vous rechercher des exemples qui authorisent ce que je viens de dire, faites reflection sur ce que fait aujourd'huy vôtre Chancelier, qui pour laisser ses biens en entier à Mr. de Louvois son fils, fait renoncer les en-

enfans de la marquiſe de Villequier ſa fille à ſa ſucceſſion, moyenant une ſomme modique qu'il leur donne en les mariant. Or je vous prie de me dire de bonne foy, à qui il doit eſtre plus permis de le faire, ou au Roy d'Eſpagne, ou au Chancellier de France.

Le Fran. Vous m'embarraſſez toûjours avec toutes vos comparaiſons. Je ne ſuis point accouſtumé à toutes ces fineſſes, & je vous avoüe franchement que je ſerois de l'humeur d'Alexandre, qui prit ſon épée pour couper le nœud gordien, qu'il ne pouvoit dénoüer.

Le Holl. Voilà auſſy juſtement ce que vous faites aujourd'huy, avec cette différence néanmoins, que c'eſt vous qui faites le nœud, qui le préſentés aux autres, mais qui prenez l'épée en meſme temps pour le dénoüer, depeur que les autres ne le dénoüent. Car, dites moy, dans quel temps faites vous paroiſtre vos mani-

manifestes, à la veille de faire la guerre, afin qu'avant qu'on ait le temps d'y répondre, pour détromper ceux que vous cherchez d'abuser, vous ayez embroüillé les choses par les voyes de fait, qui vous sont plus avantageuses sans doute, que si vous vous renfermiez dans celles de droit. N'est ce pas comme cela que vous en avez usé avec nous en 1672. Car ne nous amusiez vous pas de belles paroles, pendant que vous cherchiez à faire alliance avec nos ennemis. Puis quand vous fustes venu about de vos desseins, ne nous déclarastes vous pas la guerre, sur un pretexte que rien ne pouvoit authoriser que la violence & l'ambition. Nous estions, disiez vous, des ingrats? Ou est donc nostre ingratitude, nous qui avions assisté Henry Quatre jusques à nous incommoder, & qui avions toûjours vecu, de bonne intelligence avec son Successeur. S'il y avoit de l'ingratitude, elle estoit toute de vôtre costé. Car

nous

nous conservons encore aujourd'huy avec beaucoup de soin une lettre du mesme Henry, dont je viens de parler, par laquelle il nous assure qu'il noubliera jamais les obligations qu'il nous a, & qu'il reconnoistra toute sa vie, que nous luy avons beaucoup aidé à se rendre maistre de son Royaume, que l'on luy vouloit ravir.

Le Fran. Ce sont contes tout purs que ce que vous dites-là, j'ay toûjours ouy dire au contraire, que c'estoit Henry Quatre, qui vous avoit assistés d'hommes & d'argent, pendant que vous combattiez pour vôtre liberté, & pour vôtre religion.

Le Holl. Il est vray, qu'il est venu de temps en temps des François à nôtre service, mais c'est nous qui les avons payés, tant que vous avez esté en Paix avec l'Espagne. Pour ce qui est de l'argent que nous avons receu de vous, nous vous l'avions presté, & il estoit bien juste que vous nous le rendissiez. Mais pour en revenir a ce

que

que je difois de l'année 1672, nous ſavons bien d'ou provenoit vôtre chagrin, nous ſavons, disje, que vous eſtiez outré de ce que nous vous avions fait faire la Paix malgré vous. Cependant ſi vous euſſiez bien voulu vous rendre juſtice, vous euſſiez con-ſideré que ce que nous en faiſions, n'eſtoit que pour nous mettre à couvert de vos inſultes. Car ne nous aviez vous pas declaré la guerre vous meſme peu d'années auparavant, conjointement avec les Anglois, ou du moins n'aviez vous pas aſſiſté les Anglois contre nous, ainſi quand nous aurions fait la meſme choſe en faveur des Eſpagnols, nous ne faiſions tout au plus que vous rendre ce que vous nous aviez preté. Mais nous ne primes pas les armes directement contre vous, & méme de peur d'eſtre obligés de les prendre, nous aimames mieux, condamner l'Eſpagne à vous laiſſer ce que vous aviez envahi ſur elle. Je dis envahi, puis que vous ny

aviez

aviez aucun droit, comme je crois l'avoir monſtré cydevant.

Le Fran. Nous en euſmes l'obligation à la crainte que vous aviez d'interrompre vôtre commerce.

Le Holl. Cette crainte eſt donc bien paſſée maintenant, puis qu'aujourd'huy que nous ſommes plus perſuadés que jamais de vôtre puiſſance, nous ne laiſſons pas, comme vous voyez, de nous mettre en état de nous y oppoſer.

Le Fran. Pourquoy donc des la Campagne de 1667, ne fiſtes vous pas la meſme choſe que vous faites aujourd'huy.

Le Holl. c'eſt qu'en ce temps-là, comme nous ne faiſions que nous defier de vos deſſeins, & que nous n'en eſtions pas encore aſſurés, nous nous croyons obligés honeſtement de garder plus de meſures.

Le Franc. Les meſures que vous gardates néanmoins, n'eſtoient gueres honeſtes. Chacun ſait de qu'elle

maniere Mr. van Beuninge en usoit dans le Louvre. Ce qu'il disoit en montant, & en descendant, lors qu'il voyoit passer quelque Officier, qui demandoit quelque Regiment, ou quelque Compagnie.

Le Holl. Que disoit il donc?

Le Franc. Que d'Officiers reformés, que de Compagnies cassées. Car enfin nous avons la paix dans nostre poche.

Le Holl. Avez vous oüy cela de vos propres oreilles.

Le Franc. Sans doute, & je ne le dirois pas sans cela.

Le Holl. Je trouve que quand il ne l'auroit pas dit, il n'en auroit pas plus mal fait. Mais quesce qu'il y a là de si criminel.

Le Franc. Comment de si criminel? ne savez vous pas que c'est pour cela, que le Roy a commencé à vous vouloir du mal, & que ce qu'à fait ensuite le mesme Mr. van Beuninge à achevé de vous perdre dans son esprit.

Le Holl. Qu'à donc fait ensuitte Mr. van Beuninge?

Le Franc. Quoy vous estes le seul qui n'ayez pas connoissance de cette Medaille si injurieuse au Roy, & si remplie de presomption pour luy. Car n'y estoitil pas representé, ayant un Soleil au dessus de sa Teste, avec cette inscription Latine, *In conspectu meo stetit Sol.* Voulant dire par là, que de mesme que Josué avoit arresté la course du Soleil pour la deffaite des Philistins, de même avoit-il arresté la course du Roy, qui estoit figuré par un Soleil, parce que c'est sa divise.

Le Holl. J'ay oüy parler plusieurs fois de cette Medaille, mais toûjours si differement, que je crois qu'il ny en a jamais eu. Car si quelqu'un l'avoit veüe, on ne diroit pas tantost, qu'il y avoit un Josué, qui êtoit representé dessus, tantost que c'estoit Mr. van Beuninge. En effet la verité est toûjours verité, c'est à dire, qu'elle ne

ſouffre point tant de changemens. Mais qu'il y ait eu une Medaille ou non, où eſt la preuve que ce ſoit Mr. van Beuninge, qui l'ait fait faire. Je connois Mr. van Beuninge, je luy en ay parlé pluſieurs fois, il ne m'a jamais dit que ce fut luy, au contraire il s'en défend comme d'une choſe qu'il tiendroit fort criminelle. Car quelque jalouſie que nous ayons des armes du Roy, nous ſavons, tous tant que nous ſommes, le reſpect que nous luy devons, comme particuliers, & nous aimerions mieux mourir que d'y manquer.

Le Fran. Voilà de fort beaux ſentimens, mais il ne falloit pas s'en dementir avant la guerre. Car dites en tout ce qu'il vous plaira; je ſai que vos diſcours un peu trop libres, & vos gazettes un peu trop emportées, furent cauſes de tout le mal que nous vous avons fait. En effet j'ay ouy dire moy meſme au Roy, lors que nous fumes arivés à Charleroy, que vous com-

commenciez à vous corriger, depuis que vous le ſaviez en Campagne à la teſte de ſon Armée. Qu'il venoit de lire vôtre gazette, que vous y parliez plus modeſtement de luy, & qu'il eut eſté a ſouhaitter pour vous, que vous en euſſiez toûjours uſé de meſme. Dites moy, queſt-ce que tout cela vouloit dire, ſinon que vous vous eſtiez attiré vous meſme voſtre malheur, en vous éloignant, comme je viens de dire, du reſpect que vous deviez à un ſi grand Roy.

Le Holl. Tout beau, tout beau, je vous prie, rayez ce mot de reſpect de deſſus vos papiers. Sy je m'en ſuis ſervi tantoſt, ce n'eſtoit que parce que je parlois comme particulier. Mais quand je fais parler l'eſtat, ſachez que ce n'eſt plus la meſme choſe, & qu'il faut que vous changiez ce mot de reſpect, en celuy de conſideration.

Le Fran. J'y conſens, ſi vous le voulez. Mais ſans nous arrêter aux

termes, ſuivez le ſens de mon diſcours.

Le Holland. Voſtre raiſonnement n'eſt pas juſte, pardonnez moy, ſi je vous parle de la ſorte. Car nous n'avons jamais parlé du Roy, que comme nous le devions. Et à l'égard de nos gazettes, comme nous ne faiſons pas, ce que vous faites vous autres en France, c'eſt à dire, que nous ne les corrigeons point, avant qu'on les donne au public, il ne faut pas nous imputer ce qui n'eſt la faute que d'un particulier. Mais encore d'un particulier, qui écrit des gazettes, c'eſt à dire d'un particulier, qui cherche à gaigner ſa vie, par autant de menteries, que de verités. D'un particulier, qui eſt à qui plus luy donne, ce qui ſe peut bien juſtifier aujourd'huy par ſon ſtile, qui eſt entierement François, graces aux ſoins qu'en prend voſtre Ambaſſadeur. Mais puis que vous me faites ſouvenir de Gazettes, dites moy, comment vous lave-

laverez vous des vostres qui sont tellement aujourdhuy à l'advantage du Turc, qu'on voit bien, que s'il n'a pas remporté la victoire devant Vienne, il ne tient pas à vous qu'il ne l'ait remportée.

Le Holl. Nostre Gazettier ne rapporte les choses, que selon qu'on les luy mande des endroits où il entretient correspondance. Et il ne s'en faut pas prendre à nous, s'il ne dit pas toûjours la verité, comme vous desireriez peut-estre qu'il l'a dit.

Le Holl. Vrayment, voilà qui est tout à fait particulier. Vous qui voiez toutes vos Gazettes avant qu'on les expose en public, ne voulez pas qu'on trouve à redire, s'il y a quelque chose qui semble choquer nous, ou nos Alliez, & mesme vous choquer vous mesme. Car enfin tout cela ne justifie que trop l'intelligence dont on vous accuse avec le Turc. Cependant vous pretendez que nous devions estre responsables des nostres,

nous qui les laiſſons debiter à l'avanture, ſans y prendre garde, ſans nous en meſler, & meſme ſans croire que cela puiſſe tirer à conſequence, conſiderant, comme j'ay déja dit, que ce ne ſont que des Gazettes, c'eſt à dire des nouvelles pleines de menteries, & telles que les a voulu faire un homme plein de loiſir. Mais ſans parler davantage de ces ſortes de choſes, dites moy je vous prie, s'il ny avoit que la gloire, qui vous fit prendre les Armes contre nous, pourquoy lors qu'on parla de paix à Zeiſt, vous tinſtes vous ſi roides ſur les conditions qui vous eſtoient propoſées. Car enfin vôtre gloire eſtoit alors au plus haut point. Nous nous reconnoiſſions vaincus, s'il faut ainſi dire, & puiſque vous nous aviez humiliez, qui eſt tout ce que vous ſouhaittiez, à ce que j'ay pu connoiſtre par vos diſcours, pourquoy demandiez vous tant de choſes qui marquoient pluſtoſt voſtre ambition, que voſtre reſſentiment,

Le Franc. Que demandaſmes nous donc tant. Nous ne demandaſmes, ce me ſemble, quē ce que vous appellez le Brabant Hollandois, avec les frais de la guerre, & une medaille tous les ans, afin d'oſter cōme je crois le ſouvenir de celle dont j'ay parlé cy-devant. Recompenſe certes tres petite, en comparaiſon de tant de Villes que nous tenions, & que nous offrions de vous rendre.

Le Holl. Il eſt vray, cela ne valoit pas la peine d'en parler. Nos meilleures places, avec un tribut. Mais dites moy, je vous prie, qu'eſtoit donc devenu cette gloire, dont vous me parliez il n'y a qu'un moment; car il me ſouvient, ce me ſemble, que quoy que vous euſſiez une Alliance fort étroite avec l'Angleterre, vous ne laiſſates pas de nous offrir de traitter ſans elle? tant il eſt vray que vous ſongiez pluſtoſt à remplir voſtre convoitiſe, que voſtre reputation. Mais ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on

 dit,

dit, que celuy qui creuse le precipice pour les autres ' à coutume d'y tomber luy mesme. Car nous n'eusmes pas plustost fait connoistre aux Anglois, combien vous estiez de bonne foy, qu'ils résolurent de vous prévenir, en s'accommodant avec nous. Nous envoiasmes aussy vos propositions en Allemagne, afin qu'on vit, quels estoient vos desseins. Car il s'agissoit de détromper ceux à qui vous faisiez dire tous les jours, depeur qu'ils ne songeassent à nous assister, que vous ne desiriez point envahir nôtre païs, mais nous voir dans une soumission raisonnable. Dieu voulut alors desiller les yeux à beaucoup de Princes, qui avoient esté aveuglez jusques là, & vous savez ce qu'il en a réussy, sans que je vous en dise davantage.

Le Franc. Vous n'avez que faire de vous tant vanter de la suitte de cette guerre, elle ne vous à pas esté trop avantageuse.

Le Holland. Sy nous avions esté bien sages, peuteſtre nous l'eut elle eſté autant qu'a vous, & l'on peut juger de la crainte que vous en aviez, par tous les reſſorts que vous fiſtes joüer pour avoir la paix.

Le Franc. Nous prenions cependant tous les jours des places ſur vous.

Le Holl. Dites ſur nos Alliées. Mais ce que vous faiſiez à leur égard, nous le faiſions à l'égard du Roy de Suéde, qui eſtoit le voſtre; tellement que tout bien conſideré, nous y avions bien autant gaigné que vous. Il ny à que la reſtitution qui n'a pas eſté egale, car comme vous commencez à eſtre auſſy redoutables aux Chrêtiens, que ſauroient eſtre les Turcs, ou pour mieux dire que vous commencez à vous entendre enſemble, vous voulez ſuivre leurs maximes, qui ſont de ne jamais rien rendre, ſi vous ny eſtes obligez par la force. Mais ne touchons point en-

core cette corde là, & dites moy, je vous prie, puis qu'il s'agit de parler du Roy de Suéde, qu'est ce qu'il vous avoit fait, pour chasser son parent le Duc des deux Ponts de ses Etats. Car enfin vous saviez qu'il y prenoit part, & que ce pauvre vieillard de son côté estoit dans ses interests? quelle raison aviez vous donc, de faire une chose qui devoit estre si desagréable à vostre allié, & si contraire à la generosité, qui vous devoit exciter à prendre soin de la fortune d'un Prince qui estoit sur le bord de sa fosse.

Le Franc. Voila mal expliquer une action, qui estoit toute opposée à ce que vous dites. Ce que nous en fismes n'estoit que pour obliger le Roy de Suede, que nous regardions alors comme l'heritier présomptif du Duc. Ainsy craignant qu'un autre ne s'emparat de ses Etats, nous y jettasmes garnison, ce que le Roy de Suede approuva luy mesme.

Le Holl. Il fallut bien qu'il l'ap-
preu-

prouvat malgré luy, car il n'estoit pas assez fort pour s'en ressentir. Mais s'il estoit vray, comme vous nous voulez faire accroire, que ce ne fut que pour l'obliger, que vous vous saisites ainsi des estats de son grand Oncle, pourquoy chassates vous le Duc de sa capitale, & fut il obligé d'aller finir ses jours pauvre & misérable, dans un païs étranger, pendant que vous faisiez bonne chere, vous & les vostres, aux despends de son bien? pourquoy la paix estant faite, n'avez vous pas remis ses Etats entre les mains du Roy de Suede, que vous reconnoissiez pour son legitime Heritier, & enfin pourquoy en jouissez vous jusques icy, puisque ce bien ne vous appartient pas.

Le Franc. Si le Duc des deux Ponts, dont vous me parlez, sortit de sa capitale, ce n'est pas à nous, qu'il s'en faut prendre, mais à son age, qui le rendoit bizare, chagrin, & peu capable de reconnoistre les

obligations qu'il nous avoit de conserver ſon bien.

Le Holland. Il eſt vray, qu'il avoit grand tort de ne vouloir pas eſtre en tutelle. Mais pourſuivez.

Le Franc. A l'égard de ce que nous n'avons pas rendu cette Duché au Roy de Suede, c'eſt que le Prince Adolphe eſt intervenu depuis, lequel pretend qu'elle luy appartient, preferablement au Roy de Suede, comme plus proche que luy d'un degré du dernier Duc. Ainſi pour ne point faire dire que nous aions voulu nous conſtituer Juges en cette cauſe-là, nous avons mieux aimé la garder, juſques à ce qu'ils ſoient d'accord enſemble, dont je ne crois pas que l'on nous puiſſe blâmer.

Le Holl. Et le ſequeſtre vous en appartient-il? N'eſt ce pas à l'Empereur.

Le Franc. L'Empereur n'y a plus de droit, cette Duché releve de nous à cauſe de Mets.

Le Holland. Depuis quand.

Le Franc. Depuis que nous en avons trouvé les pieces justificatives.

Le Holl. Et qui a éxaminé ces pieces.

Le Franc. La Chambre Royalle de Mets, qui en vertu d'jcelles, nous en a adjugé la Souveraineté.

Le Holl. Vraiment vous avez, comme on dit vulgairement, vostre dit & vostre dedit. Car ne me disiez vous pas toute à l'heure, que vous n'aviez pas voulu vous rendre Juges en cette cause là. Cependant qu'est ce que vous faites donc audjourdhuy, quand vous remettez la decision de vos differents entre les mains de personnes que vous choissez à vostre poste, & parmy vos propres sujets? Mais est ce aussy cette Chambre Royalle, qui vous a adjugé la proprieté de la Comté de Monbelliard.

Le Franc. Nous n'en prétendons pas la proprieté, mais bien la Souveraineté.

Le Holl. Pourquoy donc ne la ren-

rendez vous pas à celuy à qui elle appartient.

Le Franc. Il a refusé d'abord de nous en rendre foy & hommage.

Le Holl. Ouy, mais il veut bien vous le rendre à present, voyant que tant d'autres luy en monstrent le chemin, & qu'il n'a pas la force de s'en dispenser.

Le Franc. Ouy mais, si nous la luy rendons, nous aurons toûjours lieu de nous en deffier, sachant bien qu'il est trop outré contre nous, pour estre jamais dans nos interests.

Le Holl. C'est à dire donc, qu'il faut que vous dépouilliez tous ceux qui s'opposent à vostre ambition, & qui ne veulent pas flechir sous vos volontez. Mais encore combien donnez vous par an à ce Prince, pour luy aider à subsister. Car je ne crois pas, que puisque vous n'avez plus de lieu de tenir son bien saisy, faute de foy & hommage, vous voulussiez vous l'approprier, sans luy en donner quelque recompense.

Le Franc. Nous n'avons garde de faire ce que vous dites. Ce seroit luy donner moyen de faire des brigues contre nous, & il faut que la nécessité le mette si bas, qu'il n'ait plus ny la force, ny le courage de nous nuire.

Le Holl. En verité voila des sentimens plus dignes de Machiavel, qui d'un homme qui veut passer pour genereux. Cependant si je ny reconnois pas beaucoup de genérosité, j'y reconnois du moins un caractere de Franchise, que je n'attendois pas de vous. Car je croiois que vous vous efforceriez mieux que vous ne faites, de colorer du moins des violences qui font horreur à tous les gens de bien. Mais puisque vous en usez de la sorte, je passeray sous silence bien des choses que j'aurois à vous dire, lesquelles ont du rapport avec les affaires de Monbelliard. Aussy bien quelque soin que vous prissiez de vous excuser, difficilement nous fairiez vous croire autre chose, que ce que nous devons croire la dessus.

Le Franc. Eh mon Dieu ne faites point tant le ſcrupuleux. Si vous eſtiez à noſtre place, vous n'en fairiez pas moins que nous en faiſons. Chacun ſait qu'on doit proffiter du temps, & puiſque nous avons le vent en poupe, c'eſt à nous à nous en ſervir.

Le Holland. Il n'a tenu qu'a nous cependant de nous aggrandir bien des fois, mais nous ſavons nous contenir dans une juſte moderation, qui fait la felicité des ſujets, & la reputation des ſouverains. Car enfin ſi le vôtre paſſe audjourdhuy pour un Roy puiſſant, il paſſe pour un Roy ſans parolle, & quant à vous, vous eſtes tous ſi malheureux, que rien ne ſe peut adjouter à voſtre miſere.

Le Franc. Le Roy cependant eſt un Prince en la parolle de qui l'on ſe peut confier.

Le Holl. Vous pouriez parler plus juſte, ſi vous diſiez, que le Roy eſt un homme de parolle. Car pour Prin-

ce

ce de parolle, c'eſt ce que je vous nie, & ce que je prouveray clairement.

Le Franc. Quelle diſtinction faites vous donc là.

Le Holl. Une diſtinction, dont je ne ſcais pas ſi je ſerois avoué de tout le monde, mais qui cependant paſſe dans mon eſprit pour une choſe conſtante. Je veux dire, que je tiens le Roy honnete homme, quant à ſa perſonne, & meſme ſi honnete homme, que je ne voudrois que ſa parolle de luy à moy, ſi j'oſe parler de la ſorte, pour eſtre ſeur qu'il me tiendroit tout ce qu'il me promettroit. Mais à l'égard de ſa parolle de Prince, j'en fais ſi peu d'eſtat, que s'il m'avoit promis une choſe, ce ſeroit à celle là que je devrois croire qu'il manqueroit pluſtoſt.

Le Franc. Cependant une parolle de Prince doit eſtre inviolable, & je ne vois pas pourquoy....

Le Holland. Souffrez que je vous inter-

interrompe, devant que vous vous enfonciez plus avant, pour ſoutenir une ſi méchante cauſe. Croyez moy, ſi nous faiſions vous & moy une ſeule fois, ce que les Princes ſont tous les jours, nous paſſerions bientoſt pour les plus malhõneſtes gens du monde. Et c'eſt en cela que je ne puis ceſſer de faire reflection ſur la folie des hommes, qui au lieu de raiſonner ſur les choſes, par les principes de la vertu, en raiſonnent ſelon leurs paſſions, ou pour mieux dire, ſelon l'abus qui s'eſt gliſſé dans le monde depuis plusieurs ſiecles Car n'eſt il pas vray, qu'autant que l'on blâme un particulier, de convoiter le bien d'autruy, autant louë t'on un Souverain, de ſavoir ſe l'approprier adroitement, où par force? N'avez vous pas élevé juſques au Ciel, l'invaſion de Strasbourg, cependant y a t'il action plus contraire aux loix divines, & humaines.

Le Franc. Pouvez vous parler de la ſorte? enquoy cela peut il choquer ny Dieu, ny les hommes.

Le Holl. Cela choque Dieu, en ce qu'il deffend de prendre le bien d'autruy, cela choque les hommes, en ce que chacun ſait, que le Roy avoit donné ſa parolle de ne rien entreprendre contre la liberté de cette Ville là. Cependant au milieu de la paix, il s'en empare non ſeulement, mais y fait encore élever une Citadelle, comme ſi le premier crime n'eſtoit pas aſſez éclattant, & qu'il fallut le rendre plus mémorable par un ſecond.

Le Franc. Mais dites moy, Strasbourg n'eſt il pas de l'Alſace.

Le Hoil. Oüy.

Le Franc. L'Alſace n'a t elle pas eſté cédée au Roy par le Traitté de Munſter.

Le Holl. Oüy, moyennant trois millions, que vous deviez payer à l'Empereur. Mais tout de meſme que dans le dernier traitté, vous deviez rendre Dinan, ſi l'on vous donnoit Charlemont, & que néanmoins vous

vous tenez aujourd'huy l'un & l'autre, de mesme avez vous l'Alsace, & les trois millions. Car vous ne manquez pas de chicanne pour ne point tenir vostre parole; vous avez trouvé tout a propos que l'Alsace estoit un fief masculin, qu'ainsi le Roy d'Espagne y auroit toûjours droit, jusques à ce qu'il y eut renoncé, & vous avez demandé sa renonciation avec d'autant plus de chaleur, que vous saviez bien qu'il n'avoit garde de la donner. Mais pour repondre à ce qui est de nostre sujet, quoy que Strasbourg soit du corps de l'Alsace, ne savez vous pas bien, qu'il y a eu, sinon de tout temps, du moins de temps immemorial, dix villes libres dans cette Province là, lesquelles se gouvernoient elles mesmes en forme de Republiques, & que Strasbourg en est une. Or l'Empereur n'avoit eu garde de ceder ces Villes au Roy, par le traitté de Münster, puisqu'elles ne luy appartenoient pas. Mais
pour

pour vous, vous avez jugé qu'elles vous appartenoient, des le moment que vous les avez veuës à voſtre bienſeance, & que vous vous eſtes ſenti aſſés fort pour opprimer leur liberté. Car c'eſt là voſtre droit le mieux établi, & ſur lequel vous avez couſtume de vous fonder.

Le Franc. Je vous laiſſe dire tout ce que vous voulez, cependant ſi nous avions icy quelqu'un pour nous juger, l'on verroit qui auroit le tort de nous deux. Car n'eſt-ce pas eſtre bien attaché à ſon ſentiment, pour ne pas dire bien aveuglé, de vouloir ſoutenir que nous ayons tort de demander nos ſeuretés à l'égard de l'Alſace, avant que de donner noſtre argent. Et quant à ce qui regarde Strasbourg, ſi cette Ville là s'eſt diſtraitte de l'obeiſſance de ſes Maiſtres, n'eſt-il pas de nôtre intereſt, & de nôtre gloire, nous qui ſommes en leurs droits, & qui les repreſentons aujourdhuy, de la reduire à l'obeiſſance, maintenant

que

que nous avons la force à la main.

Le Holl. Voila justement ce que je vous ay dit tantost. Soit que vous ayez la Flandres, ou non, vous nous direz l'un de ces jours, que nous avons autrefois relevé de vous, & que vous pretendez encore que nous en relevions. Ainsy nous devons toûjours nous attendre à la guerre, des que l'occasion vous en sera favorable. Mais si l'on en usoit de mesme à vôtre égard, car enfin vous n'avez pas toûjours esté independant, & vous avez esté autrefois membre de l'Empire. Si, disje, l'Empereur pretendoit que vous relevassiez de luy, ne traitteriez vous pas cette pretention de Chimere, & d'absurdité. Cependant les vostres sont elles d'une autre nature. ces droits de dépendance, sur lesquels vous établissez audjourdhuy vostre domination, sont ils mieux établis, que ne sont ceux là dont je vous parle Pour moy, je ne vois point d'autre difference, sinon que tout

tout le monde est pleinement persuadé, que vous avez fait partie autrefois de l'Empire, mais qu'on ne sçait si ce que vous dites rélever de la Comté de Chiny, ou de vos autres terres, en à jamais relevé. En effet ou en trouverez vous la preuve, si ce n'est dans les mains de M[r]. Ravault, que vous avez traitté, vous mesme de visionnaire, tant que vous avez cru n'estre pas assez fort pour faire valoir ses visions, mais à qui vous avez adjouté une entiere foy, dés que vous avez veu l'Espagne sans force, l'Empire divisé par vos pratiques, & le Turc prest à l'envahir, persuadé par vos raisons, & par vôtre argent. Car enfin raisonnons maintenant là dessus, puisque vous avez eu tant d'envie d'y raisonner tantost, & dites moy, comment expliquerez vous cette conversation familiere de Bohan avec le Roy pendant quatre heures entieres dans son Cabinet, & non pas avec ses Ministres, comme je crois avoir lu

quelque part. Car enfin je ſçais ce que je dis; je n'eſtois pas loing de la Cour en ce temps là, & ne fus pas le ſeul qui fus ſurpris de cette familiarité, dont on avoit d'autant plus de lieu d'eſtre étonné, que Bohan eſtoit de la Religion, homme peu connu juſques là par ſes emplois, ou par ſes négotiations, mais dont le merite eſtoit grand, puis qu'il ſervoit aupres de Tekeli ennemi de vos Ennemis. Je ne diray pas poſitivement là deſſus comme beaucoup d'autres pouroient faire, que ce fut dans l'entreveuë du Roy avec Boham, que ſe ſont priſes ces meſures, dont on a veu les triſtes effets depuis deux ou trois mois, je veux dire la deſcente des Turcs en Hongrie. Car outre qu'on n'appelle perſonne dans ces ſortes de ſecrets là, il eſt à préſumer d'ailleurs, que le Roy pouvoit faire faire cette Négotiation par un autre, ayant ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople. Quoy qu'il en ſoit ſi j'ay de la retenuë en cela, je n'en

auray pas en une autre chose, dont je puis aussy parler plus assurement. Je veux dire que les Jesuïtes furent aussy bien aises d'entretenir Boham, lequel deux ou trois jours aprés, je vis entrer dans leur grand Convent de la ruë St. Antoine, ce qui me surprit si fort, qne je me resolus moy, & un de mes amis avec qui j'estois, & qui le connoissoit aussi bien que moy, d'attendre devant la porte, jusques à ce qu'il en fut sorti. Mais si nous avions esté étonnez de l'y voir entrer, nous le fusmes bien d'avantage du long temps qu'il y demeura. Car il y fut depuis huit heures du matin, jusques à midy sonné, ce qui nous ennuia si fort, que nous pensasmes cent fois quitter la partie. Mais comme nous estions deux, & que l'un pour l'autre, nous nous excitions à la patience, nous tinsmes bon jusques à la fin, & nous eusmes enfin le plaisir de sçavoir que ces bons Peres ne nous tenoient pas si fort pour Heretiques, qu'ils ne

ſe plaiſent quelquefois à la converſation de ceux qui nous reſſemblent. Cependant comme nous ſoupçonnions qu'il venoit de chez le Pere la Chaize Confeſſeur du Roy; nous fuſmes un moment aprés demander à la porte du Convent, ſi le Pere la Chaize ny eſtoit pas, & le Portier nous ayant dit qu'oüy, cette circonſtance augmenta tellement noſtre ſoupçon, que nous avons toûjours cru mon amy & moy, que c'eſtoit d'avec luy qu'il ſortoit. Nous raiſonnaſmes enſuite ſur ce qu'il venoit de faire avec luy, & noſtre premiere penſée fut, que le bon Pere avoit eſté peuteſtre bien aiſe de le voir, pour ſcavoir tout ce qui ſe paſſoit de plus particulier en Hongrie. Mais nous cruſmes bientoſt aprés que c'eſtoit plûtoſt pour luy donner des inſtructions de ce qu'il auroit affaire, quand il ſeroit auprés de Tékely; car quoy que nous ſceuſſions bien qu'ils n'avoient pas beaucoup d'ami-

d'amitié pour ce General, ny pour ceux qui suivoient son parti, comme nous sçavions d'un autre costé, qu'ils estoient plus politiques qu'attachez à leur Religion, nous crusmes facilement, que soit pour plaire au Roy, ou pour leur interests particuliers, ils avoient esté bien aises de faire connoissance avec un homme qu'ils voyoient entrer en credit, & qui pouvoit par consequent leur rendre service.

Le Franc. Vous en voulez bien à ces pauvres Jesuïtes de croire qu'ils ayent esté capables d'entrer dans cette intrigue, supposé qu'il y en ait une.

Le Holl. Oh pour une, il n'y à rien de plus assuré, quoy que je ne vous en puisse pas dire le particulier. Je vous prouveray cela dans un momēt, mais puis qu'il est venu à propos de parler des Jesuïtes, mettons nous un peu sur leur chapitre, & puisque vous estes leur partisan, tachez de les excuser sur ce que j'ay a en dire, j'en-

tends ſur ce qu'ils ſont tous les joure à la veuë de tout le monde, & non pas ſur ce qu'ils font en ſecret, car j'aurois trop d'affaires de vouloir rapporter tant d'intrigues. Or dites moy, je vous prie, y-a-t'Il rien de plus plaiſant, que de voir ces Moines là dans la maiſon des Princes, au lieu d'eſtre dans leurs Convens à ſervir Dieu. Je ne parle point du Confeſſeur du Roy, car comme c'eſt faire ſon devoir, que d'eſtre Directeur de la conſcience d'un grand Prince, j'entends ſelon leur Religion, je n'ay garde de toucher à une choſe que tout le monde n'approuveroit pas, quoy que peuteſtre je fairois bien voir, que ce Confeſſeur ſe meſle de tout ce qu'il ne devroit point ſe meſler. Je ne parle point, disje, de luy, mais bien d'un Pere Berger, qui eſt depuis quarante ans auprés du Prince de Condé, ſans revoir jamais ſon Convent, que quand ce Prince va à Paris, ce qui n'arive que deux ou trois fois

fois l'année. Cependant si l'on demande à ceux de la maison, ce qu'il y fait, chacun vous dira qu'il y fait bonne chere, qu'il divertit le Prince par des contes pour rire, & que quoy qu'il l'entretienne souvent en particulier, il n'y à aucune apparence que ce soit des choses de la Religion, puis qu'il y à bien vingt ans que ce Prince n'a communié, ny esté à confesse, à moins que ce ne soit tellement en secret, qu'il ny ait eü personne qui s'en soit pu appercevoir. Je dis cecy, non paspour scandalizer ce grand Prince, qui n'est peutestre pas si bien détaché de la Religion de ses ancestres, qu'il n'en fasse une profession secrette, mais pour faire voir qu'elle est la Religion de vos Jesuïtes, que vous soûtenez néanmoins avec tant de passion.

Le Franc. S'il y à de la passion, ou de mon costé, ou du vostre, c'est sans doute à vous à qui on la doit imputer. Car pourquoy interpreter si mal ces secrets entretiens du Pere Berger

avec Mr. le Prince, & ne peut il pas luy administrer là ses Sacremens.

Le Holland. Si vous aimez à vous mettre vous mesme une taye sur les yeux, je ne suis pas tout a fait de vôtre sentiment: Car pourquoy Mr. le Prince se cacheroit il de faire publiquement ce que sa Religion luy ordonne, si c'estoit là veritablement, dequoy l'entretint le Pere Berger. Le Pere Berger d'ailleurs, ne seroit-il pas bien aise que tout le monde s'apperceut du fruit qu'auroient ses exhortations secrettes, luy qui est Jesuite depuis quarante cinq, ou quarante six ans, c'est à dire, d'humeur a faire sonner bien haut dans le monde, tout ce qui à la moindre apparence de bien. Mais convenons, puisque vous le voulez, qu'il ne se passe rien que de Saint dans ces entretiens secrets. Convenons encore que Mr. le Prince se cache quand il fait ce que luy ordonne sa Religion. Mais comment accorderez vous cette

resi-

résidence du bon Pere auprés de luy, tant qu'il a porté les armes contre le Roy. Car le bon Pere ne pouvoit ignorer qu'il estoit dans les méchantes voies. Cependant à ton véu qu'il ait jamais fait aucuns efforts pour le faire rentrer dans le devoir, il ne s'est jamais mis en peine de cela, & pourveu que la table allat toûjours bien, il l'auroit suivi volontiers jusques dans la Turquie. Cette conduitte est cependant bien éloignée de celle d'un Ecclesiastiqne de la Paroisse de St. Paul à Paris, lequel le jour de la bataille de St. Anthoine, ou le Duc de Rochefoucault fut dangereusement blessé, en suivant le parti de Mr. le Prince, ne le voulut jamais entendre en Confession, qu'il ne luy eut promis de ne plus porter les armes contre le Roy. Le Duc de la Rochefoucault crut qu'il estoit de sa conscience, & de son devoir, de le luy promettre. & en effet abandonna le parti, si it que cette remonstrance eut fait

impreſſion ſur ſon eſprit, ou que les affaires du Prince fuſſent ſi délabrées, qu'il ny eut plus de ſeureté a le ſuivre.

Le Franc. Je n'ay rien à dire à l'égard de cela, & mon entetement, puiſque vous voulez que j'en aye, ne va pas juſques à vouloir obſcurcir la verité. Je condamne le Pere Berger, auſſi bien que vous, & ſans doute il fairoit mieux de ſe tenir dans ſon convent.

Le Holland. Encore eſt ce quelque choſe que de vous avoir fait dire une fois que j'avois raiſon. Revenons en donc maintenant à noſtre affaire des Turcs, & voyons ſi je ne pourois point vous obliger à avoüer la meſme choſe.

Le Fran. J'en doute fort, & l'eſpece eſt bien différente. Car pour prevenir tout ce que vous ſauriez me dire là deſſus, avoüez moy que ſi nous euſſions eü cette intelligence ſecrete que vous nous voülez reprocher, nous

nous n'eussions pas esté les premiers à vous advertir de leurs desseins, comme nous fismes aprés la levée du Blocus de Luxembourg.

Le Holl. Pourquoy non, c'est en cela au contraire que nous reconnoissons le Commerce que vous avez avec eux, & vostre finesse. Car si ce n'estoit pas vous qui les eussiez appellez vous mesmes en Hongrie, comment eussiez vous sceu ce que personne ne savoit. Mais il vous estoit facile d'en savoir plus que les autres, puisque c'estoit vostre ouvrage. Mais ouvrage que vous cachiez avec d'autant plus de soin, que vous saviez qu'il vous perdroit de reputation, non seulement chez tous les Chrestiens, mais encore chez les Nations les plus Barbares. A l'égard de vostre finesse, elle se reconnoist encore par là de trois manieres. La premiere, c'est qu'en debitant ainsi le dessein des Turcs, vous croiyez tellement nous fasciner les yeux, que nous n'aurions

garde de vous accuſer d'une choſe, dont vous eſtiez les premiers à nous donner avis. La ſeconde que vous croiyez auſſi par là, que bien loin de penetrer ce qui eſtoit cauſe que vous vous retiriez de devant Luxembourg, nous nous imaginerions, ſelon ce que vous en diſiez, que ce ſeroit par un motif purement Chreſtien que vous l'auriez fait. La troiſieſme que tous ceux à qui vous aviez affaire, eſtant tous également intimidés d'un ennemi ſi redoutable, en ratifieroient bien plus facilement toutes les violences, que vous avez faites depuis la Paix de Nimege, dont vous craigniez à juſte raiſon qu'on n'eut deſſein de ſe reſſentir. Tout cela, dis-je, ne conclut-il pas voſtre intelligence avec les Infideles, veû principalement tout ce qui s'eſt paſſé depuis. Car dites moy, je vous prie, ſi les intentions du Roy eſtoient auſſi bonnes & auſſi ſaintes, que vous nous le voulez perſuader; auroit-il cherché a donner de la ja-

jousie à toute l'Europe, en faisant filer ses Troupes sur les Frontieres? Auroit-il d'ailleurs fait tant de brigues, pour troubler la Paix du Nort, par où l'on croioit il y a plus de six mois, que devoit commencer la guerre. Car enfin tout cela est de fait, & il ne s'agit pas de simples présomptions, dont on ne manque jamais pour authoriser ce que l'on veut dire. Je ne vous parle point de ces Lettres interceptées à Vienne, & en Pologne, ce qui est encore de fait, & bien honteux ce me semble à un Roy Tres-Chrestien. Mais pourquoy un Roy tres-Chrest. n'auroit-il pas Commerce avec le Turc, puisque l'Histoire nous apprend, & méme vostre Histoire de France, qu'Aléxandre sixiesme, l'un de vos Papes, en avoit bien avec Bajazet, & que ce fut luy qui l'advertit des desseins que Charles huit avoit sur la Grece apres la Conqueste de Naples, ce qui cousta la vie à plus de cinquante mille Chrestiens, que ce Prince avoit attirés à son parti, & à

qui il devoit fournir des armes pour avoir plus de facilité dans cette Conqueste.

Le Franc. Je n'ay jamais oüy parler d'une si horrible méchanceté.

Le Holland. Vous n'avez donc jamais lû Mezerai, car ce que je vous dis là, y est tout au long, & en termes exprés.

Le Fran. Un Historien qui auroit de la discretion devroit s'empecher de faire mention d'une chose si scandaleuse.

Le Holl. Un Historien qui écrit sans flatrerie, & qui veut que ses Ouvrages soient estimés, se garde bien de taire une particularité comme celle-là. Et vous ne devez point douter qu'il n'y en ait qui n'écrivent aujourdhuy tout ce que fait le Roy, ce qui rabbattra beaucoup de la gloire, que ne manqueront pas de luy donner ces deux Historiens à gages, dont le temoignage sera d'autant plus suspect, qu'estant nés Poëtes, ils sont plus pro-

propres a rapporter des fictions, que des verités. Mais pour en revenir à nostre sujet, s'il est vray que le Roy n'eust point d'intelligence avec le Turc, croiez vous qu'il eut fait entrer, comme il vient de faire, ses troupes en Flandres, aprés avoir publié si hautement par toute l'Europe, qu'il ne les avoit retirées de devant Luxembourg, que parce qu'il jugeoit que le dessein des infideles estoit de faire une irruption sur la Chrêtienté. Comment accorder ces deux contradictions? est-ce qu'en ce temps-là les Chrêtiens avoient plus de lieu de les apprehender, qu'ils n'en ont aujourdhuy. Non, cela n'est pas vraisemblable, puis qu'aujourdhuy ils ont les armes à la main, & qu'en ce temps là ils ne les avoient pas. Qu'est-ce donc, est-ce que le Roy d'Espagne a donné au Roy quelque nouveau sujet de luy faire la guerre? Non, je ne sache pas qu'il se soit rien passé d'approchant de cela. Au contraire, je sais bien

bien que l'Espagne a fait tout ce qu'elle a pû pour l'éviter, jusques à souffrir mesme beaucoup de choses, qu'elle n'eut pas souffertes dans un autre temps. Qu'est-ce donc? ah, c'est qu'en ce temps-là, comme j'ay déja dit, vous estiez bien aise, voiant que toutes les puissances s'apprestoient à secourir Luxembourg, de cacher sous un pretexte aussi beau que celuy-là, la crainte que vous aviez d'allumer une nouvelle guerre. Mais aujourdhuy que les choses sont changées, & que vous n'avez plus la même apprehension, à cause de la diversion que font les Turcs des forces de l'Empire, vous avez aussi changé de conduite. Et c'est ce qui fait que nous voyons que vous gardez si peu de mesures aujourdhuy. Adjoutons à cela, que c'est mesme l'effet du traitté que vous avez avec les infideles, à qui vous avez promis de vous jetter d'un costé, pendant qu'ils se jetteroient de l'autre.

Le

Le Franc. Mais si cela est, nous gardons bien mal nostre parolle. Car qu'est-ce que l'Espagne a de commun avec l'Empire, à l'égard du Turc?

Le Holl. A l'ègard de cette objection là, j'avoüe qu'elle est bonne, & c'est aussi ce qui me fait souhaitter d'estre un peu plus vieux, que je ne suis, pour voir comment vous vous en tirerez avec le Turc. Car je ne doute point que vous ne l'aiez fourbé, comme vous en avez fourbè tant d'autres, & que vostre motif en cela ne fut de vous faire appeller au secours de l'Empire, que vous croiyez déja perdu; vous imaginant peutestre que cette fausse moderation, seroit un piege, à quoy se prendroient les moins éclairés. Mais graces à Dieu, chacun a les yeux dessillés à vôtre égard, & je ne pense pas que vous ayez doresenavant tant de facilité, que vous en avez eû a surprendre personne.

Le Fr. Mais encor une fois si celà est, pourquoy ne tâchons nous donc pas de nous r'accommoder avec le Turc, en faisant une irruption dans l'Empire, ou tout au moins en agissant tout autrement que nous ne faisons dans les Païs-bas Espagnols. Car enfin outre qu'il seroit de la Politique de nous conserver bien avec nos Alliez, puisque vous voulez que le Turc en soit un, dificilement pourons nous rencontrer une occasion de faire des conquestes, qui nous soit plus favorable que celle qui se presente aujourd'huy.

Le Holland. J'avoüe ce que vous dites, supposé qu'il vous fut aussi facile, que vous nous le voulez faire accroire, de conserver vôtre intelligence avec le Turc. Mais nous savons qu'estant persuadé comme il est, de vôtre méchante Foy; il songe plustost à faire une paix avantageuse avec l'Empereur, que de continuer des hostilités, ou il a trouvé jusques

icy

icy si peu de proffit. Et comme vous savez cela aussi bien que nous ; vous craignez de commencer la guerre de ce costé-cy, si tant est néanmoins que vous ne l'ayez pas commencée, en faisant ce que vous faites tous les jours. Car d'avoir déja tiré plus de trois millions de la Flandres, comme vous avez fait avec vos Contributions, ce sont, ce me semble, des hostilités assés considerables, pour leur donner le nom de Guerre déclarée. Et je puis dire méme que cette somme là jointe à la subsistance que vous en recevez, depuis plus de cinq semaines, sans conter encore celle que vous en recevrez jusques à vostre depart, est plus que suffisante pour vous satisfaire de vos pretentions, quand mesme elles seroient legitimes. Aussi pretendez vous peut-estre parlà vous tirer de cette affaire sans hazarder vôtre réputation.. Je veux dire que beaucoup de gens croyent avec moy, qu'en cas que la Paix se fasse avec le

Turc,

Turc, vous vous retirerez ſans rien faire davantage, vous imaginant, comme je n'en veux pas diſconvenir, que vôtre retraitte faira ceſſer les bruits de guerre, qui commencent à ſe répandre dans nôtre état, lequel vous conſiderez ſans doute comme le plus capable de vous donner des affaires. Cette politique je l'avoüe eſt fine, & delicate. Car ſi le Turc fait la Paix, vous ne hazardez rien & vous avez, ſinon ce que vous demandez, du moins ſa juſte valeur. Si le Turc fait la guerre, vous avez dequoy faire de nouvelles troupes aux deſpends de vôtre ennemi, & autant que vous vous mettez en état de l'attaquer avantagenſement, autant le mettez vous hors d'état de vous pouvoir réſiſter en l'appauvriſſant toûjours.

Le Franc. C'eſt raiſonner aſſés juſte, ſuppoſé qne tout ce que vous dites ſoit vray. Mais comme vous n'en parlez que par préſomption, & & que j'en ay auſſi quantité de mon

coſté,